



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'ESCRIME DES ALPES MARITIMES

PV AG ordinaire du 26 septembre 2024

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de l'AD Escrime 06 a eu lieu le 26 septembre 2024 à 18h30 en présentiel au Tennis Club du Parc des Sports Pierre Sauvaigo – 20, avenue Marcel Pagnol – 06800 CAGNES SUR MER. L'Assemblée est présidée par Mme Weibel-Savin, en qualité de Présidente de l'Association Départementale d'Escrime des Alpes-Maritimes.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour, ci-dessous, est rappelé par la Présidente en début de séance

- Rapport moral et d'activités due la Présidente
- Rapport financier du Trésorier, approbation du bilan, quitus au Trésorier
- Établissement du budget 2024-2025
- Règlement départemental
- Arbitrage
- Calendrier
- Questions diverses

FEUILLE DE PRÉSENCE

Étaient présent à cette réunion les personnes suivantes

Bureau de l'Association Départementale d'escrime 06

- Présidente - Mme WEIBEL SAVIN
- Vice-Président – M LAFLEUR
- Secrétaire Général - M MESTRES
- Trésorier – M RANCUREL

Présidents(es) des Clubs d'escrime des Alpes-Maritimes

- CERCLE D'ESCRIME DE CANNES représenté par Mme WEIBEL – Présidente
- US CAGNES SUR MER représenté par M LAFLEUR – Président
- EE ANTIBES représenté par M TOURE – Président
- THE GUARDIANS représenté par Mme LENGLET - Présidente
- OGC NICE ESCRIME représenté par M PENNACCHIETTI – Maitre d'Arme
- LES LAMES DU LOUP (anciennement CEPV) Mme BRUNOL – Présidente
- SA DE MANDELIEU LA NAPOULE représenté par Mme MAYER – Trésorière
- CERCLE D'ESCRIME PAYS DE GRASSE représenté par M LADEVÈZE – Président
- ES LE CANNET ROCHEVILLE représenté par M BRUSCHINI – Président
- CJE NICE représenté par Mme NICOLAS – Présidente
- US VILLEFRANCHE SUR MER représenté par M PENNACCHIETTI – Maitre d'Arme

RAPPORT MORAL SUR LA SAISON PASSÉE – 2023/2024 :

Le rapport moral et d'activité de la Présidente est annexé au présent PV et a été approuvé à l'unanimité par les participants.

A l'issue de l'approbation de son rapport Moral et d'Activités, la Présidente donne la parole au Trésorier, afin que ce dernier puisse présenter le rapport financier de la saison 2023-2024

RAPPORT FINANCIER SUR LA SAISON PASSÉE – 2023/2024 :

Introduction

Le Trésorier commence par rendre hommage à la précédente Trésorière (Mme Claude Haffner) pour son budget prévisionnel qui a tellement été bien conçu qu'il a correspondu exactement au réalisé.

Explication des comptes

Le Trésorier rappelle que le nombre de licenciés, d'une saison sur l'autre, est resté à peu près stable. La subvention de la Ligue est donc restée constante.

Les dépenses majeures qui ont été effectuées sont :

- L'achat d'une piste
- Les Animations du CDOS
- Les remboursements des récompenses et frais d'arbitrage des animations départementales.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 1413,60€, sachant que les dépenses engagées (chèques non débités au 31 Aout 2024) ont bien été prises en compte (notamment l'achat de la piste à hauteur de 3000€ et le paiement des animations – Caravane des Sports – effectuées cet été).

Discussion sur les investissements futur

Une fois les comptes présentés, la Présidente demande à l'assemblée si les clubs ont besoin d'équipements particuliers qui pourraient être utiles à la promotion de l'escrime dans le département. L'USC-escrime, pour donner suite à une expérience auprès du CSE d'une entreprise (atelier d'escrime dans le cadre d'une animation par le club sportif de ladite entreprise), propose l'achat de « pistes wifi » permettant d'effectuer des initiations « hors les murs » (de nos salles d'armes).

La discussion s'engage et il en ressort que l'assemblée approuve ce type d'investissement sachant que, plusieurs participants ont présenté les prix unitaires de tels kits (à savoir 600€ en moyenne).

La Présidente propose alors de faire une étude plus détaillée afin que l'AD Escrime puisse faire l'acquisition de 3 kits « wifi » répartis sur le territoire : plusieurs possibilités ont été évoquées (Ouest, Nice, Est ; ou bien ; Cannes, Cagnes sur Mer, Nice ; ou bien ; ...).

La décision finale devant se prendre à l'acquisition des kits.

Vote

Le quitus est donné au Trésorier à l'issue du vote revenu positif à la majorité absolue des votants.

BUDGET SAISON À VENIR – 2024/2025 :

Introduction

Le Trésorier présente le budget prévisionnel pour la saison 2024-2025, sachant que ce dernier est presque le même que celui de la saison précédente.

Rappel des possibilités de financement

A l'issue de la présentation du budget par le Trésorier, la Présidente annonce qu'elle a la possibilité d'allouer une « Allocation Départementale de promotion du Sabre Laser » afin de permettre l'achat de récompenses lors de l'organisation d'une compétition Régionale, mais aussi l'achat d'équipements divers (Sabres Laser et autre matériel). Cependant, cette allocation ne peut être ni utilisée pour des services, ni utilisée pour des remboursements de frais.

La Présidente, confirme que cette allocation peut aussi être utilisée pour de la formation. D'ailleurs, Le Président du Club des Guardians annonce qu'ils sont à la recherche de volontaires pour devenir formateurs au sabre laser, ces volontaires suivront alors une formation dispensée par les Maîtres d'Armes des Guardians.

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL POUR LA SAISON À VENIR – 2024/2025 :

Compétitions et Animations Départementales

La Présidente demande alors aux différents clubs qui souhaitent organiser une compétition ou une animation Départementale :

- **La Colle sur Loup** : 1^{ère} Départementale courant Premier Trimestre (dates à définir)
- **Mandelieu la Napoule** : Il s'agit d'une nouvelle départementale (la 3^{ème}) qui ne peut s'organiser que sur quelques dates précises (disponibilités de la salle) : le 27/04 ; 19/05 ; ou bien ; 25/05
- **CJEN** : Championnat Fleuret M17-M20 le 08/11 ou le 22/12 (salle disponible)
- **USC-escrime** : Finale départementale qui pourrait se nommer « Challenge Claude Haffner ». Compte tenu de la disponibilité de la salle (après les championnats des sports collectifs) ce serait plutôt fin mai.
- **Cannes** : 2^{ème} départementale possibilité d'organisation en février ou début mars
- **Antibes** : Suite au succès de l'édition de la saison précédente (première), réédition du concours par équipe suivi de la compétition en 1 touche. Compte tenu, là aussi, du calendrier des sports collectifs (notamment le handball), aucune date n'a pu encore être envisagée.

En ce qui concerne les horaires de ces compétitions et animations, la Présidente propose de rester sur les horaires utilisés jusqu'à présent : dernier appel à 9h15 pour un début de compétition à 9h30.

Compte tenu du fait qu'aucun changement n'a été apporté au règlement national, il n'y a nul besoin de modifier le règlement départemental (basé sur le national).

Les droits d'engagements restent fixés à 10€.

Pour les récompenses, l'AD Escrime 06 remboursera le club organisateur à hauteur de 15€ par catégorie par arme.

Chaque catégorie de chaque arme verra les 4 premiers tireurs récompensés, exceptés pour les M9 qui seront tous récompensés.

RAPPORT SUR L'ARBITRAGE :

La Présidente rappelle que les arbitres sont rémunérés par les clubs organisateurs sur la même base que ce qui se pratique au niveau national. Cependant, l'organisation rajoute souvent une prime en fonction du nombre et de l'activité des arbitres.

Faisant suite à plusieurs incidents envers les arbitres lors des compétitions de la saison 2023-2024, une réflexion est engagée pour arriver à éradiquer ce phénomène :

- Ne laisser sur les pistes que les tireurs et les arbitres en phase de poule, puis 1 Maître d'Armes par tireur en phase de tableau (comme les compétitions internationales) - Proposition **rejetée**
- Autoriser un Maître d'Armes par piste en soutien de l'arbitre, qui, souvent jeune voire débutant, pourrait nécessiter une assistance – **Proposition rejetée**
- Écrire une Charte qui définirait l'engagement des Maîtres d'Armes auprès des tireurs et des arbitres en compétition. Notamment, en ce qui concerne leur potentielle attitude envers les arbitres (menace/intimidations). En cas de non-respect de la charte, le Maître d'Arme se verrait retirer son accréditation d'être sur la piste. Dans ce cadre-là, seul les Maîtres d'Armes seraient autorisés à être sur la piste (pas de « coach » ou parent) - **Proposition retenue et le secrétaire général est chargé de rédiger une première version**

La présidente donne alors la parole à M. PENNACCHIETTI, afin que ce dernier puisse faire un topo sur l'état de formation des arbitres. Plusieurs points sont remontés :

- La saison dernière, 8 personnes ont validé leur formation arbitre départemental : 5 au fleuret ; 2 à l'épée et 1 au sabre
- En ce qui concerne l'épée, 2 autres personnes auraient pu être validées, mais ne l'ont pu faute d'épéistes à arbitrer.
- M. PENNACCHIETTI suggère la possibilité d'organiser des formations à l'arbitrage en interne des clubs
- Il rappelle aussi que les jeunes détenteurs de lames vertes peuvent commencer par arbitrer les animations départementales, être évalués et régulariser leur QCM par la suite.
- Cette année, M. PENNACCHIETTI, dans ses interventions auprès des aspirants arbitres, souhaite mettre l'accent sur la gestuelle qui souvent est mal exécutée et pas très précise. Il rappelle qu'une gestuelle claire pourrait aussi être un moyen pour tenir les parents « hors les pistes » car ils pourraient alors mieux suivre l'assaut à distance, tout en comprenant les décisions arbitrales.
- Enfin, M. PENNACCHIETTI propose de mettre en place un « stage arbitrage » interclub. Il soumet aussi l'idée d'accueillir des arbitres en formation pour arbitrer dans des clubs autres que le leur afin d'accumuler de l'expérience. L'assemblée a pris note de ces propositions, mais aucune décision n'est prise.

CALENDRIER POUR LA SAISON À VENIR – 2024/2025 :

Le point ayant été abordé lors du temps consacré au « Règlement Départemental », et aucun nouvel élément n'ayant été évoqué, la Présidente passe au point suivant.

QUESTIONS DIVERSES :

En fin de séance, la Présidente aborde la problématique du site web de l'Association Départementale 06 qui doit être mis à jour. Elle demande à Pauline Lenglet des Guardians de Cannes, professionnelle des Médias et Réseaux Sociaux si elle peut s'en occuper pour :

- Intégrer le nouveau logo
- Intégrer la charte graphique FFE
- Revalider la liste de sponsors et afficher leurs logos

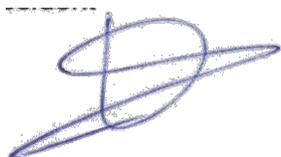
De plus, la Présidente demande à Mme Lenglet de bien vouloir lui faire une proposition pour la mise en œuvre d'un compte Instagram aux couleurs de l'AD 06 avec en particulier l'intégration de reportages vidéo réalisés à l'occasion des animations départementales.

CONCLUSION :

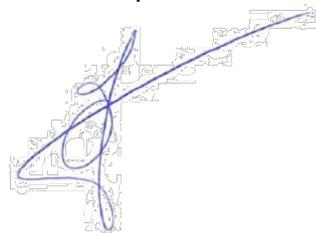
La Présidente remercie tous les membres présents, et les invites à participer à l'AG Extraordinaire portant sur la révision des statuts de l'AD 06 qui se tiendra juste après cette AG Ordinaire.

Fait à Cagnes-sur-Mer, le 26/09/2024,

Marianne WEIBEL SAVIN



Jean-Christophe MESTRES



RAPPORT MORAL SUR LA SAISON PASSÉE – 2023/2024

Je remercie tout d'abord le club de Cagnes sur Mer qui nous accueille pour la 4^{ème} année consécutive pour cette AG annuelle et notre AG extraordinaire de modification de nos statuts. En ce début de saison très chronophage, la ville de Cagnes, au centre du département, restait la meilleure solution pour réunir le plus grand nombre d'entre vous. Je tiens à remercier les représentants des clubs pour leur présence à cette assemblée, si importante pour le fonctionnement de notre association.

Je ne commencerai pas mon rapport sans évoquer avec beaucoup d'émotion notre amie Claude Haffner, décédée brutalement au printemps dernier. Elle a tellement œuvré pour l'escrime dans le département (au poste de trésorière de l'AD mais aussi en tant que présidente de club, de Ligue mais aussi dans la gestion des compétitions départementales) que nous ne pourrons jamais assez la remercier pour son dévouement. Ou peut-être en renommant une de nos compétitions Challenge Claude Haffner en sa mémoire ? La discussion est ouverte.

Comme chaque année, en préambule à ce rapport je tiens juste à rappeler l'objet de l'AD Escrime 06 tel qu'il est défini dans ses statuts : L'association a pour objectif de favoriser le développement de l'escrime sur son territoire et de mettre en œuvre partie du projet sportif régional et fédéral, sous l'autorité du Comité Régional d'Escrime PACA dans le respect de la convention de délégation signée avec ledit Comité Régional.

Nous accueillons chaque saison de nouveaux responsables élus au Bureau de leur club et il est important de rappeler la mission qui est la nôtre. Cependant je vous rappelle qu'à l'issue de notre AGO nous tiendrons une AG extraordinaire pour adopter de nouveaux statuts et redevenir officiellement un organe déconcentré de la FFE comme nous l'étions avant 2019 et la réforme des territoires. La Ligue Région Sud gardera un rôle de surveillance mais nous serons indépendants dans la réalisation de nos missions.

Ce sera notre 3^{ème} assemblée tenue en 2024 puisque le 22 juin dernier nous nous sommes réunis en AG électorale pour désigner notre nouveau Comité Directeur et notre nouveau Bureau.

Nous ne sommes que le 26 septembre et tirer un premier bilan de la rentrée et de la fréquentation de nos clubs serait prématuré. Il semblerait quand même que l'effet JO ait un impact comme tous les 4 ans, en particulier sur le nombre d'essais pour les plus jeunes catégories.

On peut en revanche se pencher sur les chiffres et les statistiques de la saison écoulée :

- Le nombre de licenciés dans le département est resté stable (1147 contre 1142 pour la saison 2022-2023)
- Le nombre de femmes a un peu augmenté mais pas significativement (385 contre 374 soit environ 33%)
- Le fleuret représente l'essentiel de notre activité (689 licenciés) suivi de l'épée (318), le sabre (272), le sabre laser (55) et l'escrime artistique (15).
- Si l'on regarde la répartition par catégorie d'âge, les enfants (de M5 à M11) et les ados (de M13 à M17 inclus) sont les plus représentés avec 799 licenciés soit presque 70%. Il y a très peu de M20 (20 licenciés soit 1,8%) et presque autant de seniors (163) que de vétérans (165).
- Enfin les nouveaux licenciés étaient au nombre de 425 soit 37%, ce chiffre ayant tendance à augmenter ces dernières années. Cela peut s'expliquer par la tendance à vouloir essayer tous les sports et la difficulté qui en résulte de fidéliser nos licenciés.

- Concernant l'emploi de nos enseignants, il est important de noter que les chiffres sont inquiétants : 20 encadrants professionnels pour la saison 2023-2024, en forte baisse par rapport à la saison dernière (25) et par rapport au plus haut de la saison 2019-2020 (38). Cela reflète les difficultés engendrées par la pénurie de Maîtres d'Armes.

C'est une bonne transition pour vous annoncer le retour à Cannes et au Cannet de Maître Philippe DHOTELLE qui reprend l'enseignement dans ces 2 clubs suite au non-renouvellement de la convention passée avec la Ligue Région Sud pour la mise à disposition de Maître Antoine Philippe. Bienvenu à lui pour son retour dans l'escrime départementale.

Dans le domaine de la vie des clubs, il est également à noter que le CEPV (Cercle des Escrimeurs du pays Vençois) est devenu les Lames du Loup Escrime et s'est recentré sur ses activités à la Colle Sur Loup.

Nous avons comme chaque été participé à la Caravane du sport du CDOS: une initiation à l'escrime et/ou au sabre laser sur 17 des 23 étapes organisées. Je tiens donc à remercier les clubs qui se sont investis dans cette action (L'OGC Nice/Villefranche, le CJEN, Cagnes sur Mer et le club des Guardians de Cannes) qui sont allés transpirer pour le développement de l'escrime à Villeneuve-Loubet, Biot, Villefranche, Falicon, Beausoleil, Auron, Nice Ariane, Menton, l'Escarene, Contes, St Martin du Var, Sospel, Valberg, Mouans-Sartoux, Mandelieu, Pegomas et Cagnes sur Mer.

Par ailleurs le CJEN a participé à la journée EVASION NICE 2024 à l'Allianz Riviera en mai 2024 avec l'association Premier de Cordée et à 2 journées olympiques avec le CDOS dans les écoles maternelles de Saint André de la Roche et de l'Ariane en avril 2024.

Le CJEN a par ailleurs de nouveau participé en octobre 2023 à l'opération SENTEZ VOUS SPORT à la Maison d'Arrêt de Nice avec 3 demi-journées animées par Benoit FRANCOU, animation toujours très appréciée par les détenus et les surveillants.

Au cours de la saison 2023-2024, l'AD Escrime a pu organiser :

- 3 animations départementales pour les jeunes catégories (M9/M11/M13 et M15) à la Colle Sur Loup, Cannes et Cagnes sur Mer
- 1 championnat départemental Sabre M17 (OGC Nice)
- 1 championnat départemental senior et vétérans fleuret (OGC Nice)
- 1 championnat départemental senior et vétérans Sabre (OGC Nice)
- Le challenge Cottard par équipes pour les M11 et M13 en janvier 2024 à Antibes.

L'AD Escrime a participé financièrement à l'achat des récompenses pour l'ensemble de ces manifestations et a en particulier mis en avant les jeunes champions départementaux de M9 à M15 en leur offrant comme la saison précédente un bon d'achat de 60 € dans un groupement de grandes enseignes françaises.

Concernant les résultats des escrimeurs du département, il faut noter :

Au niveau national championnats de France :

VETERANS

- Annaick Ferrari (OGC Nice), 1^{ère} au fleuret, 2^{ème} au sabre et 1^{ère} par équipe au sabre.

SENIORS :

- 1ère place par équipe fleuret senior – équipe femme OGC Nice (Solene Butruille, Constance Catarzi, Annaick Ferrari et Francesca Palumbo)
- 3ème place par équipe fleuret senior – équipe homme OGC Nice (Cameron Carasena, Pierre Loisel, Maxime Carrugi et Alessio Foconi)
- 3^{ème} place en individuel aux championnats de France N1 Senior au fleuret pour Pierre Loisel OGC Nice
- 5^{ème} place en individuel aux championnats de France N1 Senior au fleuret pour Solene Butruille OGC Nice.

M17

- 2^{ème} place en N1 à l'épée pour Sébastien Noel du club de Grasse
- 3^{ème} place en N3 pour l'équipe du club de Grasse (Sébastien Noel, Louis Douge et Robin Dumet)

Fête des jeunes (championnats de France M15)

- 9ème place pour Lilou Gaillardot en individuel fleuret
- 3ème place pour elle avec l'équipe fleuret filles Région Sud

Championnats de France ParaEscrime

- 3^{ème} place pour Serge Robin OGC Nice au sabre hommes en fauteuil

Sabre Laser

- Paul-Eloi Vives du club des Guardians de Cannes 3^{ème} aux championnats de France de combat sportif.

Au niveau international

- Place de 1^{ère} remplaçante pour Solène Butruille et 2^{ème} remplaçante pour Constance Catarzi (OGC Nice) pour les JO.
- Solene Butruille et Constance Catarzi de l'OGC Nice sélectionnées au championnat d'Europe et 4^{ème} par équipe avec l'équipe de France.
- Serge Robin (OGC Nice) médaille de bronze aux championnats du monde ParaEscrime 2023 (octobre) et 2024 (juillet) au sabre. Également vice-champion d'Europe par équipe à Paris.

Un petit point sur le matériel dont nous essayons de renouveler chaque année une petite partie afin de le maintenir dans un bon état. Pour 2023-2024 nous avons acheté une piste rouleau et quelques sacs de transport associés (bien appréciés par les organisateurs). Il est à notre qu'après le décès de Claude Haffner, nous avons dû déménager en urgence l'ensemble du matériel, qui est à ce jour stocké chez notre présidente de Ligue Christel GAVEN.

Je vous remercie pour votre présence à cette assemblée qui témoigne de votre implication dans le développement de l'escrime dans notre département et j'espère pouvoir compter sur vous tous pour cette saison en particulier pour l'organisation des animations départementales.

Fait à Cagnes-sur-Mer, le 26/09/2024,

Marianne WEIBEL SAVIN/ Présidente



Marc RANCUREL/Trésorier



COMPTES DE LA SAISON PASSÉE – 2023/2024

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE ESCRIME 06

Compte de résultat réalisé 2023/ 2024 (septembre 2023 / août 2024)

Libellé	Cumul exercice	Budget prévisionnel
RECETTES		
VENTES DEPRESTATIONS	0,00	0,00
SUBVENTIONS C.D.06	3 500,00	4000,00
SUBVENTIONS F.F.E. COMITE	5 040,00	5 400,00
C.D.O.S. 06	1 250,00	1 300,00
CLUBS	810,00	800,00
RECETTES DIVERSES	0,00	0,00
TOTAL	10 600,00	11 500,00
DÉPENSES		
ACHAT MATERIEL & EQUIPEMENT	3529,67	3000,00
AUTRES FOURNITURES	0,00	200,00
REPARATION MATERIR	0,00	500,00
ANIMATIONS	3060,00	3500,00
RECOMPENSES	2105,00	2 500,00
DIVERS	0,00	100,00
PTT BUREAUTIQUE	45,48	90,00
INFORMATIQUE, PUBLICITE	129,00	200,00
ASSURANCES	0,00	0,00
MISSION, RECEPTIONS	20,98	0,00
ARBITRAGE	300,00	500,00
FORMATION	0,00	850,00
DÉPENSES DIVERSES	200,00	0,00
TOTAL	9 390,13	11 440,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 209,87	60,00
PRODUITS FINANCIERS	263,73	0,00
CHARGES FINANCIERES	60,00	60,00
RESULTAT FINANCIER	203,73	0,00
RESULTAT ANNÉE 2023/2024	1 413,60	0,00

Au 31/08/2024

Solde banque	11283,19 €
Livret association	9 306 ,35 €
Total trésorerie	20 589,54 €

BUDGET PRÉVISIONNEL – 2024/2025

(09/2024 – 08/2025)

Libellé	Cumul exercice
RECETTES	
C.R.E. REGIONSUD	5400.00
C.D.O.S. 06	1 200.00
C.D. 06	3500.00
CLUBS	800,00
RECETTES DIVERSES	0,00
TOTAL	10 900,00
DÉPENSES	
ACHAT MATÉRIEL PISTES	3000.00
ACHAT MATÉRIEL	100.00
REPARATION MATÉRIEL	400.00
RECOMPENSES	2500.00
ARBITRAGE	400,00
COTISATION	100,00
MISSION, RECEPTIONS	50,00
FORMATION	600,00
ANIMATIONS	3400,00
PTT, BUREAUTIQUE	50,00
INFORMATIQUE.PUBLICITE	140,00
PHARMACIE	100,00
FRAISBANCAIRES	60,00
DEPENSES DIVERSES	0,00
TOTAL	10 900.00
RESULTAT SAISON 2024/2025	0,00